

Examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps des secrétaires administratifs des ministères économiques et financiers

Session 2018

Rapport du jury

En 2018, était organisé l'examen professionnalisé réservé prévu dans le cadre de la loi du 12 mars 2012 dite « loi Sauvadet » pour les agents contractuels de l'INPI et de Mines Paris Tech.

- 4 candidats inscrits (uniquement des candidats de l'INPI)
- 2 postes offerts
- 2 candidats admis

Le jury a noté un réel effort dans la préparation des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) :

- présentation claire, précise et concise,
- respect de la chronologie des postes,
- contenu détaillé mais sans excès.

Certes, le dossier de RAEP n'est pas noté mais sert de base de discussion et d'échange entre le candidat et le jury. Il permet aussi de mieux appréhender l'exposé de fonctions.

Le jury a été vigilant à mettre en place une communication et un échange dynamique avec les candidats. Les exposés étaient bien structurés et travaillés. Dans la majorité des cas, l'exposé comprenait une introduction courte et claire, une annonce de plan et deux parties équilibrées axées sur les métiers exercés ou les compétences. La durée de 10 minutes a bien été respectée par les candidats.

L'entretien de 20 minutes a porté sur le parcours professionnel du candidat, son environnement proche, le ministère et les grandes réformes ou projets de modernisation étatiques. Le jury a débuté l'entretien par des questions sur l'exposé puis a élargi l'entretien sur des questions liées à l'environnement professionnel et administratif. Les candidats doivent aussi connaître les grandes missions et les enjeux des ministères économiques et financiers et le rôle des principales directions mais également de leur environnement.

Enfin, les candidats doivent aussi connaître les grands principes régissant la fonction publique. Le jury rappelle qu'une bonne connaissance de son environnement professionnel est indispensable.

De manière générale, suite aux exposés, la qualité des réponses apportées par les candidats aux questions posées par le jury a été faible voire très faible, même sur des sujets en relation directe avec leur poste de travail. Il a souvent fallu reformuler des questions, donner des exemples concrets voire

proposer un début de réponse pour amener les candidats à répondre de manière plus ou moins juste aux questions posées. Quelquefois, même sur des sujets abordés lors des préparations (droits et obligations des fonctionnaires, dématérialisation des services publics, prélèvement à la source, leviers de motivation dans la fonction publique), aucune réponse claire n'a pu être formulée.

Les candidats ont été évalués à partir d'une grille d'analyse permettant d'apprécier la présentation du parcours, les compétences et aptitudes professionnelles, la motivation et la personnalité du candidat. Par suite, les notes des différents candidats sont relativement faibles, le 1^{er} candidat ayant été noté à 11,50/20.

Nous conseillons donc aux futurs candidats de s'exercer régulièrement à l'épreuve orale : lecture des fascicules et participation régulière à des jurys fictifs. L'IGPDE propose des formations relatives au développement personnel qui sont, sûrement, un bon complément à la préparation à cet examen. Ils doivent de plus, effectuer un travail personnel pour acquérir un minimum de connaissance sur leur environnement professionnel, sur le statut des fonctionnaires et de la fonction publique et sur les grands domaines d'actualité des ministères économiques et financiers.

Le jury remercie le secteur des concours de la SDRH pour son organisation et sa disponibilité. Il félicite également les candidats admis.

La présidente du jury

Véronique CARNOLI